

Application de l'article 7 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal.
Proposition de motion du groupe "MR", relative à l'extension de la zone de classement et au renforcement de la préservation du Meylemeersch.

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

On le sait, dans la zone agricole d'Anderlecht, qu'on appelle le Vogelzang situe un endroit qui porte le nom de Meylemeersch, situé rue du Chant d'Oiseau à Anderlecht et il y un certain temps, l'ASBL CC Vogelzang nous avait signalé la nécessité d'élargir la zone de classement car certains nombres de pressions immobilières se faisaient jour et qu'il y avait fort à craindre que si on n'agissait pas en faveur de cette zone, particulièrement riche en biodiversité, selon les experts, ce serait des zones les plus riches en biodiversité que l'on puisse connaître à cette partie de Bruxelles, qu'elle viendrait à disparaître irrémédiablement.

Face à l'urgence, et aussi face à l'impossibilité de reprendre ce débat au Parlement bruxellois, où malheureusement et de façon incompréhensible, un projet de motion assez proche voire quasiment identique, a été retiré de l'ordre du jour. Il pensait qu'il était important, au départ d'Anderlecht, de signifier notre volonté de mieux protéger cet endroit, de lui conférer un statut de protection meilleur et renforcé, sans quoi, dans les prochains mois ou années, il sera trop tard.

Nous avons parlé de biodiversité riche à cet endroit qui joue un rôle important du point de vue du rafraîchissement de toute la région bruxelloise. Nous savons que l'actuelle réserve naturelle, même si elle a beaucoup de qualités, elle a besoin d'être connectée à d'autres surfaces pour pouvoir maintenir un niveau de biodiversité valable et pérenne. La motion du « MR » rapporte toutes les raisons que nous voulons illustrer, protéger un endroit assez extraordinaire et devenu extrêmement rare en région bruxelloise.

Nous demandons des choses simples, d'étudier la possibilité d'étendre le classement actuel comme site, en raison de son intérêt scientifique et écologique du Meylemeersch, délimiter à l'ouest par le complexe bâti du campus d'Erasmus, au nord par la route de Lennik, par l'est le cimetière communal du Vogelenzang et au sud par la rue du Chant d'Oiseaux.

Nous demandons également d'envisager lors de la révision du prochain plan de réaménagement d'affectation du sol, la modification de la carte des affectations de manière à ce que ledit site du Meylemeersch, la majeure partie est actuellement affectée en zone d'entreprise en milieu urbain, de manière à permettre la conservation et la régénération de son lieu naturel. Nous demandons également de prendre les contacts utiles avec le Gouvernement bruxellois, en vue de sensibiliser quant à la volonté communale d'étendre la zone de classement actuelle et plus globalement de renforcer la conservation à long terme du site du Meylemeersch par l'ensemble des moyens disponibles. Voici en résumé, quelque chose qui nous tient particulièrement à cœur.

S. MOHAMMAD dit que les membres de la majorité avaient également proposé un amendement par rapport à la motion. Le groupe « ECOLO-GROEN » souhaite étendre la zone déjà classée mais propose d'aller beaucoup plus loin en proposant de l'étendre à la réserve naturelle, ce qui constituerait une plus-value au niveau écologique. Il est aussi important de pouvoir assurer le suivi, l'entretien, la gestion sur un plus long terme. C'est aussi une garantie pour la préservation et la protection d'un tel site, en évitant la proliféra-

tion des espèces nuisibles ou d'autres nuisances. Le groupe préconise cela pour sauvegarder et améliorer la biodiversité d'un endroit qui est considéré comme un poumon vert à Anderlecht. D'autre part, les riverains émettent une forte demande et fréquentent le site. Il semble donc essentiel de leur offrir une accessibilité de qualité afin qu'ils puissent profiter pleinement de cette zone naturelle.

Répondre à ce besoin légitime, c'est aussi assurer une meilleure qualité de vie pour tous. Le groupe aimerait sensibiliser la Région et les acteurs concernés, à apporter leur soutien à la volonté de sauvegarder cette diversité, en étendant la réserve naturelle voisine à la zone du Meylemeersch.

G. VERSTRAETEN heeft het amendement gelezen en zegt dat het is een beetje moeilijk omdat het weer een volledige tekst is. Het is niet helemaal duidelijk welke de aanpassingen zijn. Kan iemand hem zeggen of de tekst serieus veranderd is? In ieder geval zegt hij dat hij met veel plezier de tekst G. VAN GOIDSENHOVEN gaat ondersteunen aangezien dat de resolutie die ingediend was in het Brussels Parlement door hem medeondertekend was. De gemeenteraad moet een duidelijk signaal geven aan het Gewest, dat hij effectief de uitbreiding van die bescherming wil zien. Hij verklaart dat hij zijn e-mails bekeken heeft in het uur voordat hij naar de gemeenteraadzitting is gekomen, en hij wist niet dat er een amendement was. Hij heeft er kennis van kunnen nemen pas na het begin van de zitting.

G. VAN GOIDSENHOVEN dit avoir quelques petits soucis avec certaines formulations. Les dimensions de 180 hectares que l'on met en avant constitue, à son sens, une erreur formelle. Il faudrait vérifier car ce chiffre est supérieur à superficie de la Commune. Pour le reste, il ne se dit pas opposé à ce que l'on envisage une réserve plus importante. Il avait déposé ce texte en concertation avec le « CC Vogelzang » ; il espère donc que cette nouvelle mouture ne comporte pas d'éléments qui chagrinerait l'association. Vu le délai bien trop court, il n'est pas en mesure de l'affirmer à 100 %. Il espère qu'il n'y a pas une malice ou une subtilité qui viendrait ensuite « démembrer » la volonté d'avancer en la matière. Si le groupe « ECOLO-GROEN » garantit cela, il peut effectivement intégrer l'amendement dans le cadre de la motion déposée initialement.

Monsieur le Bourgmestre-Président propose d'enlever du texte de la motion le chiffre de la superficie. Il garantit aussi la bonne foi du Collège.